



Prêt d'argent à mon frère sans remboursement

Par **veronique idrac_old**, le **16/07/2007** à **17:45**

Il y a 7 ans, j'ai prêté la somme de 58000,00 à mon frère pour payer une partie de sa maison suite à un divorce. J'ai fait faire un chèque de banque à son nom. Il était convenu qu'il devait me rembourser 400 euros par mois, et ce jusqu'à la fin du remboursement intégral sans intérêts. Je n'ai plus de nouvelles depuis 2 ans et aucun remboursement. Puis-je avoir un recours pour récupérer cette somme importante alors qu'il n'y a aucune reconnaissance de dettes de sa part ? Je vous remercie par avance d'avoir porté attention à ma question. Mme IDRAC

Par **Jurigaby**, le **17/07/2007** à **01:18**

Bonjour.

Le droit admet tout à fait l'absence de reconnaissance de dette lorsque le prêt est établi dans le cadre de la famille.

On parle d'une impossibilité morale de se procurer la preuve.

Vous pouvez donc toujours faire valoir vos droits, le problème étant d'apporter la preuve du prêt...